# **ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS**

**21 RUE GARENGEOT 35500 VITRÉ** 

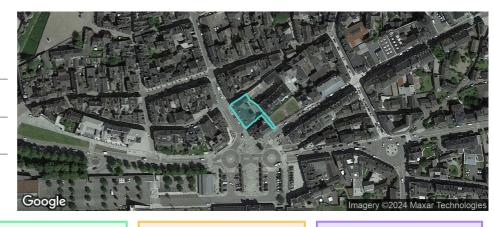
Adresse: 21 Rue Garengeot 35500 VITRE Coordonnées GPS: 48.12350833899282,

-1.2119668722152712 **Cadastre:** AB 177

Commune: VITRE
Code Insee: 35360

Reference d'édition: 2896429 Date d'édition: 09/10/2024

Vendeur: mR FOURNIER Acquéreur:



PEB: NON Radon: NIVEAU 3

**42** BASIAS, **0** BASOL, **1** ICPE

SEISME: NIVEAU 2

# **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**

Туре	Exposition	Plan de prevention			
Informatif <b>PEB</b>	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit			
PPR Naturel <b>SEISME</b>	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2			
PPR Naturel <b>RADON</b>	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 3			
PPR Naturels	NON	Inondation Vilaine amont	Approuvé	22/07/2007	
Inondation	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Vilaine amont	Approuvé	22/07/2007		
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Miniers</b>			
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Technol</b> e	ogiques		

<sup>&</sup>quot;Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

# **DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES**

https://www.info-risques.com/short/

XKEGE

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTECT / DGPR juin 2024 Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
21 Rue Garengeot	35500	VITRE
AB 177		
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs	plans de prévention de	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>NATURELS</b> prescrit <sup>(1)</sup> anticipé <sup>(2)</sup> approuvé <sup>(3)</sup>	approuvé et en cours de r	oui non X
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au ri		évision <sup>(4)</sup> date
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux		N oui non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui non
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prév	ention des risques min	iers (PPRM)
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>MINIERS</b>		oui non <b>X</b>
prescrit <sup>(1)</sup> anticipé <sup>(2)</sup> approuvé <sup>(3)</sup>	approuvé et en cours de r	évision <sup>(4)</sup> date
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au ris L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux		M oui non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	t dans le regienneme da i i iu	oui non
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prév	ention des risques tech	nnologiques (PPRT)
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>TECHNOLOGIC</b>		oui non <b>X</b>
prescrit <sup>(1)</sup> approuvé <sup>(3)</sup> approuvé et en cou		date
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le		défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :
effet toxique effet surpres L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de dél		oui non
L'immeuble est situé en zone de prescription	aissement	oui non
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des tra	avaux prescrits ont été réal	
si la transaction ne concerne pas un logement, l'informati		
exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est		au contrat de location <sup>(5)</sup>
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismiq	ue règlementaire	
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en zone 1 très faible zone 2 faible <b>X</b> zone 3 mo	dérée zone 4 mov	venne zone 5 forte
Situation de l'immeuble au regard du zonage règlem		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classé	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	oui <b>X</b> non
Information relative à la pollution des sols	e en inveda 5	oui x non
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		oui non <b>X</b>
Information relative aux sinistres indemnisés par l'as	ssurance à la suite d'ur	
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la s		
*naturelle, minière ou technologique	saite a ane catastrophe N/P	, i oui
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait d	le côte (RTC)	
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listé		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée pa		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicab	d'ici à 30	o ans compris entre 30 et 100 ans oui non
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démoliti		
Documents à fournir obligatoirement		
X la fiche d'information sur le risque sismique disponible sur	le site www.georisques.gou	v.fr
x la fiche d'information sur le radon disponible sur le site ww		
La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de cati		s la commune qui ont affecté le bien
— concerne et qui ont donne lieu au versement d'une indemn		,
	Date / Lieu	acquéreur
mR FOURNIER	00/10/2024	and the second
	_	nature:
Fa	ait à VITRE	

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

# **CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS**



# **CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)**



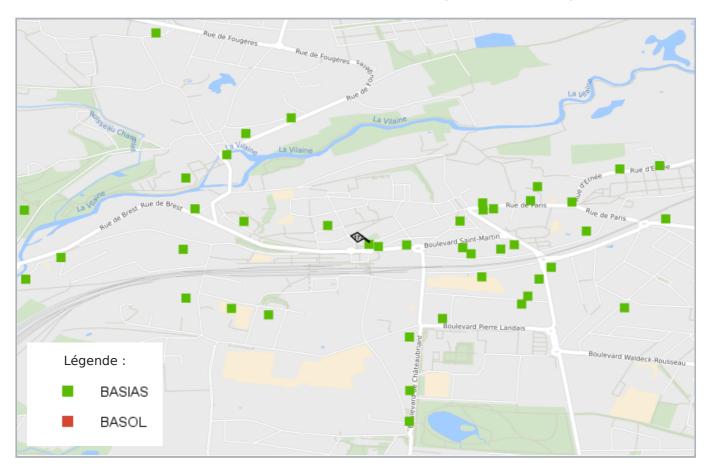
# **RADON**



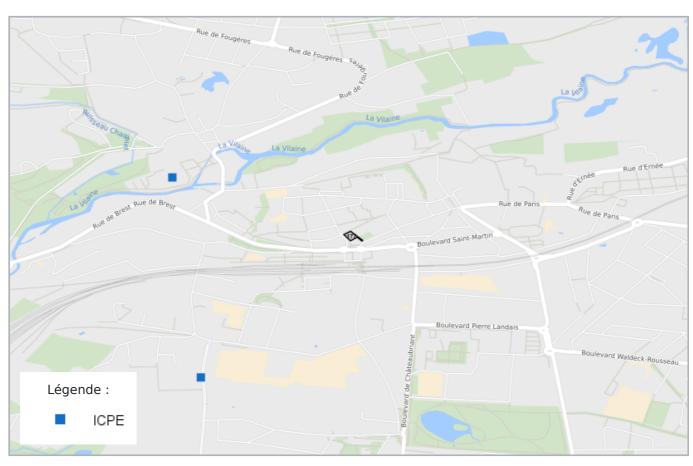
# **CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES**



# **CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL/BASIAS)**



# CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



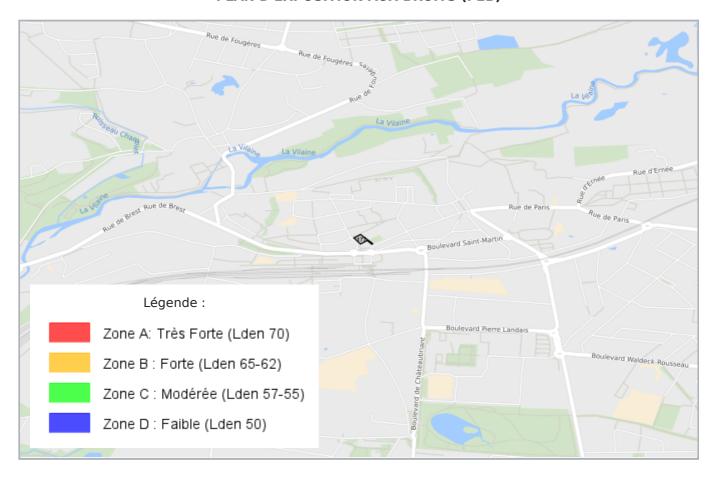
# Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune  21 Rue Garengeot 35500 VITRE  Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)	
21 Rue Garengeot 35500 VITRE  Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)	
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB oui nor	1 X
révisé approuvé date	
Si oui, nom de l'aérodrome:	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation oui nor	n
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  nor	
1	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB oui nor	n
<b>révisé</b> approuvé date	
Si oui, nom de l'aérodrome:	
Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit	
> L'immeuble se situe dans unezone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :	
zone A zone B zone C zone D	
très forte forte modérée faible	
(intérieur de la courbe d'indice Lden 70)	
(entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62) (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)	
(entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire	
pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts. ( réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nomb	
créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages	
horaires d'ouverture).	tanto
Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus impor	
Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances per en compte	risent
Le plan d'avacitien au bruit est cancultable sur le site Internet du Céanartail de Viertitut actions	al do
Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: https://www.geoportail.gouv	
vendeur date / lieu acquéreur	
mR FOURNIER 09 octobre 2024 / VITRE	
information sur les nuisances sonores aériennes	
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidai https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/	ire

# **PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)**



# LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

17 rue Garengeot VITRE		8 mètres
SSP3812410	BOURG André/ PIRAULT Alphonse, garage	
En arrêt		
20 rue Borderie (de la) VITRE		27 mètres
SSP3811660	CHEREL-LELIEVRE Léon, dépôt de pétrole et d'essence	
En arrêt		
46 rue Poterie VITRE		66 mètres
SSP3811865	CHOLEAU Jean-Marie, teinturerie	
En arrêt		
9 rue Liberté (de la) VITRE		89 mètres
SSP3813605	BRAJEUL, emploi de liquides halogénés	
En arrêt		
None rue Fonteaux (des) VITRE		224 mètres
SSP3811617	TEXIER, fonderie	
En arrêt		
4 rue hellerie VITRE		229 mètres
SSP3814339	RADENAC, Ste GILLES et BREHIN frères, J de KERNIER, J GILLES, G BREHIN, E BREHIN, GILLES et Cie, H imprimerie, travaux de reliure et cartonnage	I GAUDICHON,
En arrêt		
3 bis rue fouteaux (des) VITRE		247 mètres
SSP3814338	LAILLET, imprimerie	
En arrêt		
4 rue Rallon (de) VITRE		262 mètres
SSP3811492	LECOQ, mégisserie	
En arrêt		
26 rue Paris (de) VITRE		295 mètres
SSP3811973	FRICOT, dépôt de fuel	
En arrêt		
20 boulevard Jacobins (des) VITRE		297 mètres
SSP3812836	JACOBINS GARAGE SA / VILLARD / GASTINE Raoul, station service	
En arrêt		
9 rue Paris (de) VITRE		304 mètres
SSP3813625	PIEDECHIEN Victor / BONNAFOUX, dépôt de carburant	
En arrêt		
30 rue Hellerie VITRE		315 mètres
SSP3812581	DROUYER, teinturerie	
En arrêt		

20 rue Paris (de) VITRE		319 mètres
SSP3812235	VULCAIN Pierre, laverie blanchisserie	
En arrêt		
5 boulevard Landais (Pierre) VITRE		326 mètres
SSP3813638	THEHARD Georges, tôlerie garage	
En arrêt		
8 rue Verdun (de) VITRE		337 mètres
SSP3813619	JOURDAN Pierre, carrosserie automobile	
En arrêt		
22 rue Argentré (Bertrand) VITRE		346 mètres
SSP3812903	PINEL SA, garage station service	
Indéterminé		
None boulevard Chateaubriand (de	e) VITRE	354 mètres
SSP3812213	JOLLIVE Veuve, station-service	
En arrêt		
4 rue strasbourg (de) VITRE		385 mètres
SSP3814685	Omnium de fourrures et pelleterie, usine de pelleteire J LOUAISIL, tannerie	
En arrêt		
20 rue Brest (de) VITRE		386 mètres
SSP3813604	BRUNARD Marcel, dépôt de métaux et peax	
En arrêt		
None Impasse Sainte croix VITRE		405 mètres
SSP3811866	MOMY Eugène, dépôt de pétrole	
En arrêt		
13 rue Paris (de) VITRE		412 mètres
SSP3811830	COUEDEL, teinturerie, DELAIRE Albert, FOUCHET Désirée, MARTIN Désirée, mégisserie	
En arrêt		
28 rue pasteur VITRE		416 mètres
SSP3814683	BOUIN Auguste, tannerie	
En arrêt		
None rue Savary VITRE		426 mètres
SSP3813618	JAVAUDIN André, dépôt de liquides inflammable	
En arrêt		
None rue Savary VITRE		427 mètres
SSP3812647	LE BREIL, station service	
En arrêt		
4 boulevard Rochers (des) VITRE		427 mètres
SSP3813616	HELLEUX André, vernissage du bois	
En arrêt		
	The state of the s	

15 rue Fougères (de) VITRE		441 mètres
SSP3813140	CORNE Bernard /GAVARD Louis, tôlerie peinture	
En arrêt		
5 rue fougeres VITRE		444 mètres
SSP3814662	Centre hospitalier de vitré, Clinique des soeurs St Thomas de Villeneuve, clinique	
Indéterminé		
38 rue Jacobins (des) VITRE		445 mètres
SSP3812081	Cie Française de Raffinage, station-service	
En arrêt		
None Non renseigné None		447 mètres
SSP3814676	hospices civils de vitré, radiologie	
En arrêt		
18 rue paris (de) VITRE		448 mètres
SSP3811493	BARRE Joséphine, MELUSSON Emile, mégisserie	
En arrêt		
20 rue Sainte-Croix VITRE		454 mètres
SSP3813615	HELBERT Louis, travail du bois	
En arrêt		

La liste suivante contient des sites BA	ASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision
<b>SSP3813464</b> INTERMARCHE, transformateur du courant electrique None lieu dit Baratière (la) VITRE	SSP3813466 PANAGET-HERFRAY SA ETS, transformateur au PCB None boulevard Rochers (des) VITRE
<b>SSP3813018</b> SOURDIN Henri, garage et station service None Zone artisanale Mée (du) VITRE	SSP3813467 PANAGET-HERFRAY, transformateur au PCB None rue Mairie (de la) VITRE
<b>SSP3813013</b> BESNIER BRETAGNE STE, station d'épuration None lieu dit Guichardières (les) VITRE	SSP3813263 CHAUVEL Maurice, dépôt de gaz combustible liquéfié None lieu dit Villaudin VITRE
SSP3813637 THUDOT Georges, garage None boulevard Laval (de) VITRE	<b>SSP3813636</b> SOFRATEL, emploi de plastiques élastomères et résines synthétiques None route Eaux (des) VITRE
<b>SSP3811867</b> PAUTREL Frères, dépôt de vidanges et d'engrais None Pré Commun (au) VITRE	SSP3813627 PINEL Charles, dépôt de carburant None lieu dit Grande Haye VITRE
SSP3813254 GAILLARD L, DLI None lieu dit Brulavoine VITRE	

# LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

# LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS **C**LASSÉES POUR LA **P**ROTECTION DE L'**E**NVIRONNEMENT

CHEMIN TERTRES NOIRS - BP 70333 35500 Vitré		459 mètres
EMA (ex: FORDIS) Activités des organisations associatives		
	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0053503231	



Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la

Préfecture : Ille-et-Vilaine Commune : VITRE

# **Déclaration de sinistres indemnisés**

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

21 Rue Garengeot 35500 VITRE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemi	nisation	
nondations et/ou Coulées de Boue	11/06/2018	12/06/2018	17/09/2018	20/10/2018	OUI	O NOI	
nondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2012	27/07/2012	18/10/2012	21/10/2012	OUI	O NOI	
nondations et/ou Coulées de Boue	24/03/2001	25/03/2001	06/07/2001	18/07/2001	OUI	O NO	
nondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI	O NO	
nondations et/ou Coulées de Boue	09/08/1994	09/08/1994	15/11/1994	24/11/1994	OUI	O NO	
nondations et/ou Coulées de Boue	17/10/1988	18/10/1988	22/02/1989	03/03/1989	OUI	O NO	
Nouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI	O NO	
empête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987	OUI	O NOI	
tabli le :	mR FOI						
	Nom et	visa du vendeu	r				
09/10/2024							
	Visa de	Visa de l'acquéreur					

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



Liberté Égalité Fraternité



**QUE FAIRE** EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME?

# Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



#### Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF: après une première secousse, il peut y avoir des répliques



# Après les secousses



#### **SORTEZ DU BÂTIMENT,**

évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



## **ELOIGNEZ-VOUS**

**DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



#### **EVITEZ DE TÉLÉPHONER**

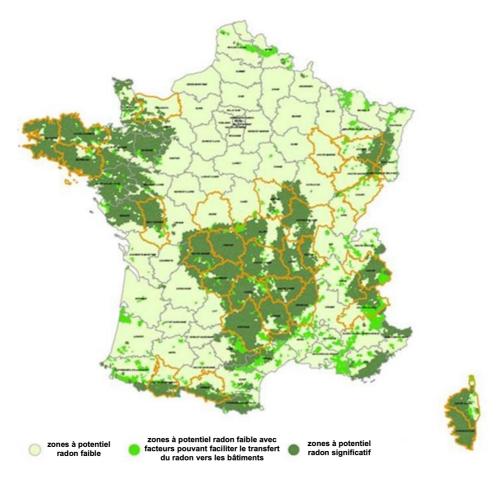
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



# **RESTEZ À L'ÉCOUTE**

des consignes des autorités

# Information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon



Exemple de la carte des zones à potentiel radon des sols pour la France métropolitaine

Le potentiel radon des sols de VITRE (35500) est significatif (zone 3)

#### Qu'est-ce que le **radon**?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

### Quel est le **risque** pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérogène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

#### Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bg/m<sup>3</sup>, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

#### Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ; Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux);
- Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

#### Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

# Recommandations pour une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les **résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³**, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les **résultats dépassent fortement le niveau de référence** (>  $1000 \text{ Bq/m}^3$ ), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

# Pour en savoir plus - contacts utiles

Ministère de la transition écologique et solidaire : www.georisques.gouv.fr Ministère des solidarités et de la santé : www.solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : www.cohesion-territoires.gouv.fr/radon

#### Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr DREAL (logement) : www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-21-DREAL

#### Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon Centre scientifique et technique du bâtiment (solutions techniques) : extranet.cstb.fr/sites/radon/